

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 06 juillet 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 30 juin 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALON, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT,

EXCUSES REPRESENTES : Valérie POUYET représentée par Sébastien ARNAUD,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 28
	Excusés représentés : 1	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_101

OBJET : Convention de partenariat à passer avec le Département de la Haute Loire pour l'organisation du festival de la Teinturerie labellisé Festival 43 pour l'année 2026

Considérant l'attribution d'une subvention départementale à hauteur de 2 500 € à la mairie d'Aurec sur Loire pour l'organisation d'une manifestation labellisée Festivals 43 pour l'année 2026, Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur la convention 2026 de partenariat à passer avec le Département de la Haute, comme reprise en annexe et spécifiant les engagements de chacun sur la communication, le soutien financier et le bilan des actions soutenues.

Florence Teyssier en tant que conseillère départementale se déporte et ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve la convention 2026 de partenariat à passer avec le Département de la Haute Loire,
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 10/07/2026